

AGENCE DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

MISSION DE SUIVI, DE CONTROLE ET DE SUPERVISION DES
TRAVAUX DE PROTECTION DU LITTORAL DE SOUSSE NORD
CONTRE L'EROSION COTIERE
Avis d'Appel d'Offres N° 04/2016

l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL), se propose de lancer un appel d'offres pour la désignation d'un Bureau d'Etudes ou d'un Groupement de Bureaux d'Etudes ou d'Ingénieurs Conseils pour la mission de suivi , de contrôle et de supervision des travaux de protection du littoral de Sousse Nord contre l'érosion côtière.

Le présent appel d'offres est ouvert au Bureaux d'Etudes ou les Groupements des Bureaux d'Etudes ou Ingénieurs Conseil auxquels sera confiée la mission de suivi, de contrôle et de supervision des travaux de protection du littoral de Sousse Nord contre l'érosion côtière.

Les soumissionnaires désirant participer au présent appel d'offres, peuvent retirer gratuitement le dossier d'appel d'offres sous format PDF sur CD au siège de l'APAL, 2, Rue Mohamed Rachid Ridha – Belvédère Tunis 1002, contre la présentation d'une copie de leur cahier des charges pour bureau d'études ou ingénieur conseil ou toutes pièces justificatifs équivalente pour les bureaux étrangers.

Les offres contiendront les documents indiqués ci-après et répartis en trois groupes et placés dans trois enveloppes séparées, portant respectivement les mentions " Enveloppe A : Offre Technique ", " Enveloppe B : Offre Financière" et " Enveloppe C : Enveloppe extérieure" Chacune des enveloppes sera fermée.

Enveloppe A: portant la mention «Enveloppe A:Offre Technique et justificatif» Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'appel d'offres doivent figurer sur cette enveloppe qui doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies en reliure chacune), les documents suivants:

- Liste du personnel technique que le soumissionnaire compte affecter à la mission
- Planning détaillé de réalisation des prestations
- Liste des prestations à sous-traiter s'il y a lieu
- Liste détaillée des études effectuées et des projets supervisés par le BE ou l'ingénieur conseil.

Enveloppe B : "L'enveloppe B" portant la mention « Enveloppe B : Offre Financière » Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'appel d'offres doivent figurer sur cette enveloppe qui doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies en reliure chacune), les documents suivants:

- La soumission
- Bordereau des prix unitaires
- Détail estimatif
- Sous-détail des prix unitaires

Enveloppe C : C'est l'enveloppe extérieure qui doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants:

- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire
- Extrait du registre de commerce
- Déclaration d'engagement d'assurance
- Le CAO, le CCAP et le CCTP paraphés et signés
- Procuration éventuellement nécessaire
- Déclaration de groupement solidaire (en cas de groupement)
- Cahier des charges d'exercice de Bureau d'Etudes ou d'ingénieur conseil ou équivalent pour les étrangers
- Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur
- Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale
- Déclaration de non faillite ou de redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur de non influence
- Déclaration de non appartenance.
- Déclaration d'engagement conformément à la réglementation de la KFW
- Enveloppe A
- Enveloppe B

Chacune des enveloppes "A" et "B" sera fermée et scellée. Ces deux enveloppes seront placées dans l'enveloppe extérieure « Enveloppe C » fermée et scellée qui ne devra comporter que la mention suivante: « Ne pas ouvrir - Appel d'offres N° 04/2016 : « Mission de suivi, de contrôle et de supervision des travaux de protection du littoral de Sousse Nord contre l'érosion côtière»

L'offre doit parvenir par poste ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre central de l'APAL contre reçu – au plus tard le 07 Avril 2016 à 12h (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

L'ouverture des plis administratifs, techniques et financiers est publique et se tiendra le même jour à 14h au RDC du siège de l'APAL.

Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou parvenant après la date limite de réception des offres ne sera pas prise en considération.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt jours (120 jours), à compter de la date limite de réception des offres.